

Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 15 octobre 2012

1) Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 17 septembre 2012

Secrétaire de séance : Michel BOCHE

Observations : néant

2) Compte rendu des commissions

a. Bâtiments

- Bilan financier pour l'aménagement du presbytère en logement et salle de réunion : 16.738 € réalisés par les entreprises JOSELON, Gérédis, Meunier et Véolia (eau potable), Billeau Métais, HES. Attestation de conformité électrique réceptionnée ce jour en mairie.
- Travaux de la mairie :
 - o Contrat d'entretien de la porte automatique : 2 offres ont été reçues :
 - SPS (Chiché) : 169 € HT/ an avec 2 visites par an
 - KONE (Joué les Tours) : 184 € HT / an avec 2 visites par anLe conseil opte pour l'entreprise SPS et donne pouvoirs au maire à l'effet de signer le contrat de maintenance de la porte automatique.
 - o Contrat d'entretien de l'ascenseur, pour des raisons de garanties, une seule offre a été demandée auprès de l'installateur de l'ascenseur, soit :
 - KONE : 1.411,28 € HT (avec gratuité la première année et les pièces gratuites la 2^{ème} année) ; assistance 24 h / 24 hLe conseil accepte le contrat de KONE et lui donne pouvoirs pour signer le contrat de maintenance.
- Réception des travaux vendredi 19 octobre.
- Point sur les travaux : quelques difficultés de respect des délais avec l'entreprise qui doit poser l'escalier de secours et de ce fait a décalé toutes les entreprises devant intervenir à la suite (peintre, électricien, plombier).
- Les enrobés extérieurs doivent être terminés cette semaine suivant la météo.
- Le déménagement de la mairie est prévu le lundi 22 octobre.
- Une réunion est prévue mercredi 17 octobre pour la mise en place de la signalétique intérieure et extérieure.
- Divers avenants doivent être passés :
 - Lot 1 : CLOCHARD..... + 357,90 €
 - Lot 9 : FAUCHEREAU - 536,91 €
 - Lot 7 : GIRARD + 2.665,91 €
 - Lot 13 : GATINELECT + 1.650,06 € (à vérifier par l'architecte)

Le conseil accepte lesdits avenants.

Total des travaux avant avenants : 557.561 € HT après avenants ci-dessus : 563.500 € HT sous réserve de vérifications par l'architecte et des travaux de finition restants à voir (notamment pour le lot 13, électricité), soit + 2,52 % du montant initial dont montant HT des travaux liés à l'installation de la porte automatique : 4706 €.

Achats divers complémentaires :

- 2 tables (pour le bureau des adjoints et pour les mariages) :

- Proposition de GIRARD : 3.278 €
- Proposition de Billeau Metais : 1.906 €
Le conseil accepte l'achat de ces 2 tables chez Billeau Metais . Ce dernier ayant reçu le cahier des charges.
- Vidéo projecteur :
 - Proposition de Comutex – Thouars : 1.330 € HT.
Le conseil accepte l'achat du vidéoprojecteur chez Comutex.

Voir pour l'installation ou non de grilles devant la porte automatique pour un aspect esthétique.

Par ailleurs, Mr MARY informe que la lampe grillée du terrain de foot sera changée par la CETP.

b. Jeunesse

- Une rencontre avec le personnel de la cantine est prévue le 25 octobre à 20 h suivie d'une commission jeunesse.
- Installation du nouveau four dans la cuisine vendredi prochain (coût de cet investissement 11.000 € HT). L'ancien four a été demandé, le conseil décide de fixer un prix avec affichage à la mairie. Mr FAURET lance l'idée de faire des propositions sous enveloppe au plus offrant. Voir le fournisseur pour l'installation électrique (Mr MARY).
- Demande de la commission de sécurité pour installation d'un placard dans le restaurant scolaire pour les produits d'entretien et les balais : à voir en commission bâtiments.
- Conseil des jeunes : faible participation lors de la dernière réunion. Election le 29 octobre à 19 h pour les jeunes nés en 2001. Réfection de la fontaine du vieux pont prévue pendant les vacances de la Toussaint (si suffisamment de jeunes).

c. Voirie

- Rond point de la rue du commerce : La DDT a émis un avis favorable pour notre aménagement provisoire. Attention cependant à la sortie de la rue du Vieux Pont sur la route de la Priaudière. Mr RENAUDET informe que la circulation reste toujours à l'étude et des améliorations peuvent encore être apportées. Un devis pour la réalisation d'un bi-couche sera demandé et il est prévu que la DDT fasse un projet de plan pour aménager des places de parking.
- Le conseil donne son accord pour la proposition de la commission de ne pas acheter d'illuminations cette année. La mise en valeur de la mairie sera une nouveauté cette année.
- Balayage des rues : faire faire un devis pour la totalité du bourg. Voir pour un achat groupé d'une balayeuse avec 2 ou 3 communes. A voir en commission.
- Lors des dernières pluies, il a été constaté que la canalisation des eaux pluviales des lotissements de la Forêt et de la ZA du Camp posait problème. La parcelle située en face le cabinet vétérinaire, le long de la RN149 et appartenant à la commune pourrait servir pour la réalisation d'un bassin d'orage. Faire un devis.
- Numérotation des villages : prévoir des réunions de présentation préalable pour les habitants du Plessis Olivier, Rochavelle, Le Deffend, La Chaise, La Brétinière et la Fretièrre.
- Elagage des haies : Il faut communiquer au préalable sur la période d'élagage pour que les personnes intéressées puissent se manifester. Comme précisé lors de la dernière réunion de conseil, la CUMA sera contactée pour connaître leurs besoins.
- Achat d'une pancarte indiquant le restaurant du « Bois Joly » dans le bourg.

- Interventions dimanche dernier lors des averses de pluies importantes à la Poitevinière et à Nantilly. De simples saignées ont dû être faites pour permettre l'écoulement des eaux de pluies. Un entretien plus rigoureux et systématique des fossés éviterait ce genre de désagrément.
- Terrain stabilisé au stade : travaux estimés à 3.000 € environ. Le conseil décide d'inscrire cette dépense au budget 2013. (1 abstention : Mr GROLLEAU). Le budget 2012 ne permettant pas de réaliser cette dépense en section d'investissement.

d. Vie associative

- TTC : le projet avance avec l'aide des bénévoles. La prochaine réunion est prévue le 15 novembre, tous les conseillers intéressés peuvent se joindre au groupe.
 - Forum des associations : coût de l'organisation : 2.007 € (locations sono, grilles, chapiteaux, publicité radio FM)
 - 14 Juillet 2012 : coût de l'organisation : 3.121 € y compris le feu d'artifice.
- Prochaine réunion de la commission semaine prochaine.

e. Informations diverses du maire

- Proposition du notaire pour un chemin situé à l'Ardonnière (inscrit au cadastre au nom de Mr GIVELIN) et qui ne semble appartenir à personne. Après avoir pris connaissance du plan de situation, le conseil décide de ne pas acquérir ce chemin. Réponse sera donnée au notaire.
- Suite à la dernière réunion du conseil, Mr le maire a contacté les responsables de l'association « le Panier du Thouaret » pour leur demande d'un local en vue de la distribution des produits fermiers : un accord a été trouvé pour le garage du presbytère. Reste à s'organiser avec le conseil paroissial pour débarrasser ce lieu.
- Assemblée générale de la gym vendredi prochain.
- Prochaines réunions du conseil les 19 novembre et 17 décembre.
- La région a défini un Schéma Régional de l'Eolien (SRE) incluant l'ensemble de la commune de Chiché. Présentation du plan aux conseillers.
- Nouvelle commune créée en Deux-Sèvres par la fusion de St Clémentin et Voultegon : Il s'agit de la commune de Voulmentin. La mairie de St Clémentin sera le siège.
- Espace « Cœur d'O » ouverture des installations ludiques et balnéo le 27 octobre.
- Syndicat du Thouaret : des visites de barrages ont été organisées sur le Thouaret. Les délégués au SIBT informent notamment que le fonctionnement des pelles devrait être revu pour un meilleur écoulement des eaux du Thouaret.
- ChIC n° 18 : distribution semaine 52. Prévoir les articles des différentes commissions.
- Inauguration de la mairie : les invitations pour le 9 novembre à 15 h vont être distribuées cette semaine. Portes ouvertes à la population le samedi 10 novembre de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h avec un pot offert aux visiteurs.

f. Groupe de travail environnement – déchets

- Monsieur FAURET Informe que 20 personnes ont participé à la réunion de distribution des composteurs.
- La benne pour récupération de la ferraille est disposée à l'atelier municipal.
- La voiture abandonnée à la Poraire a été identifiée. Une plainte a été déposée.

Remarque de Mr RENAUDET : Attention à ne pas s'occuper des affaires qui sont privées (brulots, élevages industriels, etc...). Mr Merceron considère que les sujets abordés concernent les élus car pour les brûlots c'est du respect de la législation qu'il s'agit, et pour l'enquête publique en cours, la loi fait obligation au conseil municipal de se prononcer en tant que tel.

3) REVISION DES TARIFS 2012

A voir en commissions et vote au prochain conseil.

4) DEVIS POUR NETTOYAGE VERRIERE DE LA SALLE DES FETES

Une entreprise de nettoyage a répondu et nous sommes dans l'attente d'un 2^{ème} devis. Le conseil donne pouvoirs au maire à l'effet de signer le devis le mieux adapté à notre demande. Accord pour le devis de Billeau Métais pour le démontage des lames facilitant le nettoyage des vitres.

5) DECISION MODIFICATIVE POUR ACHAT DU TRACTEUR ET SORTIE DE L'ACTIF DE L'ANCIEN TRACTEUR

La livraison du tracteur serait normalement prévue en Décembre. Une décision modificative du budget est nécessaire pour constater la reprise de l'ancien tracteur et l'achat d'un nouveau. En comptabilité publique le versement des fonds de la banque au fournisseur directement n'est pas possible, car le patrimoine doit refléter la réalité des biens appartenant à la commune: en clair il faut faire apparaître dès la 1ère année tous les éléments du bilan:

-acquisition 54 160€

-reprise 15 000€

-sortie d'actif de l'ancien tracteur et constatation de la moins value. Toutes ces opérations doivent être comptabilisées la même année : principe de sincérité des comptes.

6) TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Mr le maire informe le conseil municipal que le taux de la taxe d'aménagement voté en 2012 est de 2%. La DDT demande de prendre une délibération avant le 30 novembre en cas de changement de ce taux. Le conseil décide à l'unanimité de maintenir le taux de 2 %.

7) ASSURANCE DU PERSONNEL COMMUNAL ET DES BATIMENTS COMMUNAUX ET VEHICULES

Monsieur le maire présente au conseil le tableau comparatif des assurances contactées pour couvrir le personnel communal d'une part et les bâtiments et matériel d'autre part :

La SMACL présente des conditions et garanties pour le matériel et les bâtiments dont le montant de la cotisation est estimé à 8.118 € (contre 12.311 € pour GROUPAMA pour la même année)

En ce qui concerne l'assurance du personnel, c'est le contrat groupe SOFCAP (intermédiaire : Centre de gestion de St Maixent l'Ecole) qui propose les meilleures garanties pour le personnel avec un taux de cotisation pour le personnel titulaire de 5,30 % (5,47 % à Groupama) et de 1,20 % pour le personnel non titulaire ou travaillant moins de 28,30 h avec une franchise de 10 jours (1,10 % pour Groupama avec une franchise de 20 jours).

Le conseil donne tous pouvoirs au maire à l'effet de résilier le contrat d'assurance avec Groupama et contracter les nouveaux contrats avec la SMACL et la SOFCAP à compter du 1^{er} janvier 2013.

8) CONVENTION AVEC GEREDIS POUR EXTENSION DE RESEAUX ELECTRIQUES ZA DE LA CHAPELLE ST MARTIN

Une nouvelle convention a été établie par GEREDIS pour le raccordement des entreprises présentes dans la ZA de la Chapelle ST Martin prévoyant les participations suivantes :

- GEREDIS : 2.237,40 € HT
- Cœur du Bocage : 4.590,60 € HT (avec participation de Mr BLANCHARD).
- La commune de Chiché n'ayant rien à sa charge.

Le conseil donne tous pouvoirs au maire à l'effet de signer ladite convention.

9) LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR FOURNISSEURS DES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES A L'ECOLE

Rappel des tarifs retenus :

- pour l'école : 24,64 cent€ du kwh vendu
- pour la salle de gym : 18,42 cent€ kwh vendu.

Le conseil donne tous pouvoirs au maire à l'effet de lancer la consultation pour le fournisseur des panneaux et réaliser un conseil en Orientation Energétique auprès d'un bureau d'études thermique.

Etude pour la charpente de la toiture de la salle de gym : contacter les bureaux d'études.

10) SUBVENTION CENTRE AERE DE St SAUVEUR

2,60 € par enfant et par jour, représentant une somme totale de 702 €. Il conviendra de supprimer un enfant domicilié à Faye l'Abbesse pour 3 jours.

11) QUESTIONS DIVERSES

- a) Lettre de la Préfecture demandant au conseil de se prononcer à nouveau sur l'enquête publique pour l'EARL les Glycines pendant le déroulement de l'enquête et non avant le début de l'enquête. Le conseil confirme son avis favorable.
- b) Demande d'emplacement pour un camion de pizzas 1 jour par semaine : le conseil vote contre (5 abstentions).
- c) Remise des prix des maisons fleuries le 1^{er} décembre à 11 h 00 au restaurant scolaire
- d) SVL : ramassage des ordures ménagères

Présentation par Mr MARY des systèmes de collectes mises en place par d'autres communautés de communes. Avec, par exemple, apports volontaires dans un point central pour une quarantaine de foyers dans les écarts.

Le SVL doit prendre une décision dans les prochaines semaines.

La réparation du chauffage de la salle de sports devrait être pris en charge par la communauté de communes (environ 21.000 €).